



SECTION
DU
VAR

DECLARATION LIMINAIRE **CAPL N°1**

révision du compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2016 des inspecteurs

Monsieur le Président,

Depuis maintenant plusieurs mois, les salariés de ce pays, soutenus par plusieurs organisations syndicales dont Force Ouvrière, manifestent, y compris par la grève, leur rejet du projet de Loi Travail très largement inspiré des thèses du patronat.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** s'inscrit pleinement dans ce combat considérant qu'il est celui de tous les salariés du privé comme du public. Ce projet, s'il était mis en œuvre, légitimerait le dumping social entre les entreprises du simple fait de son article 2 qui, en inversant la hiérarchie des normes, permettrait des accords d'entreprise moins disant que les accords de branches. Non seulement, il ne créera aucun emploi mais il détériorera les conditions de rémunérations et de travail des salariés.

Sourd aux revendications exprimées par les manifestations et les grèves, le gouvernement cherche, en usant d'amalgames avec des violences inacceptables commises en marge des manifestations, à déconsidérer l'action syndicale. Les organisations syndicales et les salariés ne sont en aucun cas responsables du blocage des discussions incombant au seul gouvernement par son refus de prendre en compte l'opposition de l'écrasante majorité de la population à son projet de Loi.

Dans la Fonction Publique, les attaques ne sont pas moindres : le lien entre la loi travail et la casse des statuts est évident. Au-delà de la mise en place de PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) contre l'avis d'organisations syndicales représentant plus de la majorité des fonctionnaires, le gouvernement a commandé un rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique. Les préconisations de ce rapport constituent pour beaucoup de nouvelles attaques contre les fonctionnaires et apparaissent surtout destinées à pallier la pénurie d'emplois.

À la DGFIP, le Directeur Général, à l'instar du Premier Ministre, privilégie le passage en force en érigeant en « Lignes directrices » ce qui était jusqu'alors présenté comme des pistes de réflexions. **F.O.- DGFIP**, comme la majorité des organisations syndicales, y est opposé. L'ensemble de ces lignes constitue à la fois une provocation et un plan de liquidation des services de la DGFIP. Les suppressions d'emplois y sont présentées comme inéluctables tout comme la diminution constante des moyens budgétaires. Il n'y aurait donc plus d'autre solution que de regrouper, simplifier et restructurer à tout-va: fusions et suppressions de Trésoreries, SIP, SIE, visa en mode industriel des mandats et des titres de recettes dans des centres de services commun (CSC) abusivement dénommés service d'appui au réseau (SAR), régionalisation de la programmation du contrôle fiscal, de l'expertise domaniale, numérique et centres de contact en lieu et place du service de proximité, prélèvement à la source et télé travail subi.



SECTION
DU
VAR

Loi Travail ; PPCR, RIFSEEP, réformes structurelles à la DGFIP, relèvent d'une logique identique d'austérité budgétaire, d'autoritarisme social et de tentative de mise à mort du service public.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel de l'année 2016 des inspecteurs.

Cependant, de nombreuses questions se posent :

En effet, le 17 décembre 2015 s'est tenu un groupe de travail, avec, pour ordre du jour, «la prise en compte de la valeur professionnelle dans l'avancement d'échelon» et «le projet décret primes/points». Le gouvernement a donc décidé unilatéralement de supprimer toutes les possibilités d'avancement d'échelon qui sont plus favorables que l'ancienneté. Une cadence unique d'avancement reposant par défaut, sur la seule ancienneté de service va se mettre en place.

Cette mesure est assortie de la «possibilité d'introduire un dispositif de prise en compte de la valeur professionnelle pour l'avancement d'échelon» de manière très limitée. Il s'agit en fait, d'une véritable escroquerie.

Ainsi, l'avancement à l'ancienneté deviendrait la norme pour la grande majorité des agents.

Cependant, loin de nous l'idée de défendre le système en vigueur actuellement, bien au contraire, nous le combattons et le condamnons.

À ce sujet, sous l'égide de sa Fédération Générale des Fonctionnaires, structure ad hoc de revendication en la matière, F.O.-DGFIP exige l'abrogation du décret Fonction Publique du 28 juillet 2010 instituant la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP réitère sa revendication d'un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer, mais sans contingentement des réductions d'ancienneté.

F.O.-DGFIP dénonce cette logique d'individualisation des carrières. Selon le gouvernement, il faudrait, pour avoir une progression plus rapide de carrière d'abord avoir atteint «un certain pallier d'ancienneté de services, permettant de dresser un premier bilan de carrière».

En clair, tout le début de la carrière se déroulerait exclusivement à l'ancienneté. Ensuite, selon le gouvernement «la reconnaissance de la valeur professionnelle» n'est valable que si elle profite à peu d'agents. Pour preuve il est mentionné que «l'accélération significative de la carrière ne vaut que si le nombre de bénéficiaires est encadré et ne s'étend pas à l'ensemble des personnels, quels que soient l'engagement et la valeur dont ils font preuve».

Après le gel des salaires en vigueur depuis 2010, et malgré le déblocage de 1,2 % dont nous ne referons pas le calcul annuel, ce serait une nouvelle ponction de milliers, voire de dizaines de milliers d'euros selon les catégories, sur l'ensemble de la durée de la carrière des fonctionnaires.



SECTION
DU
VAR

Le détail du protocole PPCR confirme que FO a eu raison de ne pas le signer.

Il s'agit d'un instrument de dynamitage de la Fonction Publique et des statuts dans le cadre du renforcement de la politique d'austérité. Nous réfutons le salaire «à la tête du client», alors que les conditions, et les relations de travail se sont déjà très fortement dégradées ces dernières années sous l'effet du nouveau management. Les agents sont mis de plus en plus en concurrence entre eux.

Aujourd'hui dans le var, 5 cadres A ont déposé un recours en CAPL. Le quota annuel reste à peu près identique au fil des ans.

Pour Force Ouvrière, les agents restent peu satisfaits de ce système d'évaluation notation. En effet, même si quelques-uns peuvent obtenir une note maximale de 0.02 à la DGFIP, les autres doivent se contenter d'un mois de réduction d'avancement ...ou de rien du tout! De plus, les délais plus que restreints imposées par la Direction Générale ne peuvent que favoriser un découragement des agents.

En effet, ces opérations chronophages, répétitives, aux délais imposés, ne semblent avoir été mises en place que dans ce but.

Enfin, nous espérons que les réserves constituées par l'administration seront utilisées en totalité afin de satisfaire une majorité d'agents méritants.

En conclusion, F.O.-DGFIP rappelle avec force les revendications suivantes :

- Arrêt des suppressions d'emplois.
- Maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP.
- Arrêt des réorganisations et des restructurations.
- Demande d'un réel bilan contradictoire de la fusion.
- Arrêt de la RIFSEEP

Nos élus en CAPL : titulaire : Fabrice Mosca
 suppléante : Catherine Gajda
 experte : Sophie Degeilh

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanente Anne MAURICE Secrétaire Départementale : Sophie DEGEILH

Local syndical DDFiP Place Besagne bureau 104

Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT.